



APPEL D'OFFRES

- Projet** : Inversion des tendances à la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eaux dans le Bassin de la Volta (REWarD-Volta Basin)
- Titre** : Mission d'élaboration de document détaillé de projet sur la gestion des eaux souterraines peu profondes (nappe phréatique) dans le bassin de la Volta
- Durée** : **Quarante (40) Hommes Jours (HJ)** étalés sur une période calendaire de quatre-vingt-dix (90) jours
- Date de Publication** : 18/04/2024
- Date de Clôture** : 18/05/2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. *Bref aperçu du bassin de la Volta*

Le bassin de la Volta est le 9^{ème} plus grand bassin fluvial transfrontalier d'Afrique subsaharienne. Il couvre une superficie d'environ 398 390 km². Les ressources du bassin sont partagées entre ses six (6) pays riverains que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo.

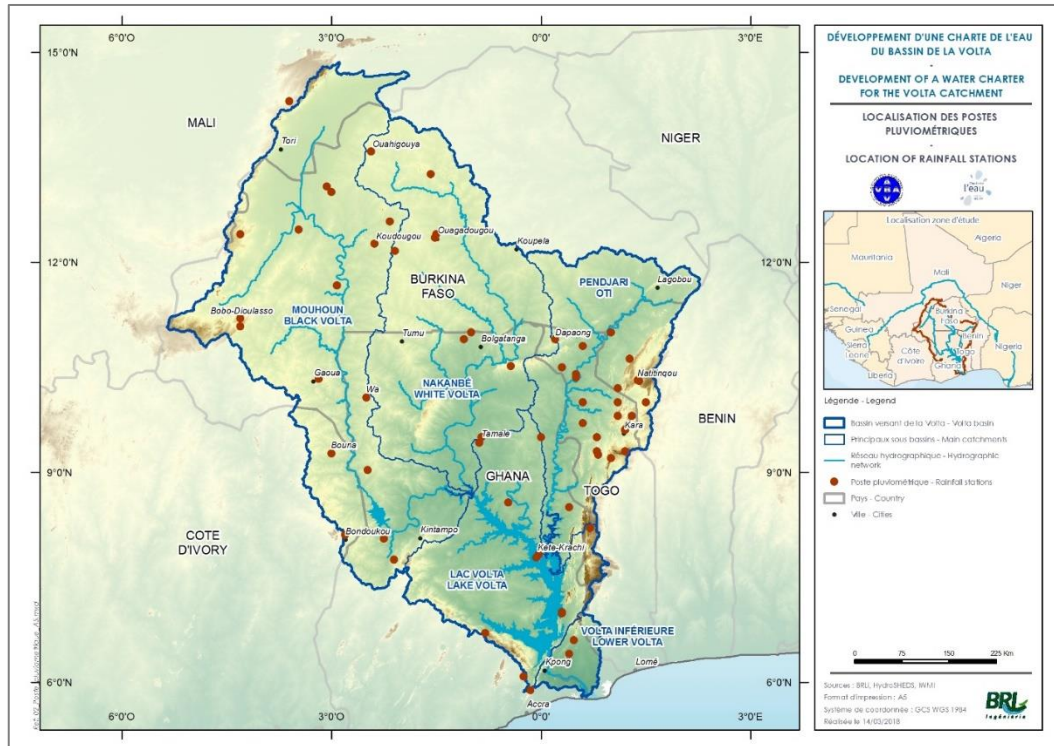


Figure 1 : Carte du bassin de la Volta

Dans ce bassin, il y vit une population estimée à 19 millions en 2000, à 25 Millions en 2010, à 29,1 millions en 2016 et qui atteindra selon les prévisions, 35 millions d'habitants en 2025. Cette population est à 70% rurale avec des taux annuels de croissance très dynamiques compris entre 2,5 et 3% selon les pays (données Banque mondiale depuis 2000) et les principaux foyers se concentrent autour des grandes villes du bassin (Accra/Tema, Tamale, Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Kara) et sur le pourtour sud du Lac Volta.

Les effets conjugués du changement climatique et de la pression démographique de plus en plus forte avec des demandes en eau sans cesse croissantes pour multiples besoins vitaux dans le bassin, ont généré des phénomènes environnementaux tels que : la déforestation, la dégradation des terres et des eaux, les pollutions de diverses origines (agricole, artisanale, industrielles et surtout minières), l'ensablement et l'assèchement des plans et cours d'eau, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, la perte de la biodiversité aquatique et terrestre, etc.

Prenant conscience des tendances à la baisse de la disponibilité des ressources en eau (quantité et qualité) et à l'augmentation vertigineuse des besoins en eau tant pour les divers usages que pour les écosystèmes aquatiques et terrestres, les Etats membres, suivant leurs spécificités, ont initié des projets de gestion rationnelle et utilisation optimale des ressources en eau, en vue du renforcement de leur coopération ainsi que la résilience de leurs populations face aux effets néfastes du changement climatique dans le bassin.

De même, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du bassin de la Volta ont adopté la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), ainsi que les Statuts de l'ABV respectivement les 19 janvier et 16 novembre 2007.

L'ABV a pour vision « *un bassin partagé par des partenaires mus par une bonne volonté et un esprit de coopération, gérant les ressources en eau de manière rationnelle et durable pour leur développement socioéconomique global* ». Elle a pour mandat de « *promouvoir une concertation permanente et un développement durable pour un partage équitable des bénéfices en vue de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure intégration socio-économique* ».

Dans l'accomplissement de son mandat, l'ABV s'est dotée en 2013, d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) 2014 – 2024 du bassin qui a été développé en se basant sur les conclusions de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin (PNUE-GEF Volta, 2012) et sur les résultats d'un vaste processus de consultation des parties prenantes. Le PAS du bassin de la Volta est mis en œuvre à travers des projets et programmes dont le projet “***Inversion des tendances à la Dégradation des Ecosystèmes et des Ressources en eaux dans le Bassin de la Volta / Reversing Ecosystem and Water Degradation in the Volta River Basin (REWarD – Volta River Basin)***” développé en étroite collaboration par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et les acteurs nationaux.

Le projet REWarD – Volta River Basin, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), vise à inverser les tendances à la dégradation des écosystèmes et des ressources en eau et à soutenir le développement intégré basé sur les écosystèmes dans le bassin de la Volta par le renforcement de la gouvernance transfrontalière, la restauration et la conservation des écosystèmes pour des moyens de subsistance durables.

1.2. Justification de la mission

Le bassin de la Volta regorge d'une importante quantité d'eau souterraine de bonne qualité qui est utilisée pour l'approvisionnement en eau potable et les activités économiques telles que l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, l'extraction minière, etc. Selon l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) réalisée en 2012, le volume total d'eau souterraine prélevé dans le bassin de la Volta pour l'alimentation en eau potable est estimé à environ 90 millions de m³/an (SHER & GRET, 2012 ; Martin & Van de Giesen, 2005, Timothy O. Williams, 2016). Il représente plus de 90% des volumes prélevés dans les eaux souterraines.

Les prélèvements d'eau souterraine pour l'irrigation et le maraîchage restent actuellement marginaux par rapport aux prélèvements d'eau de surface pour cet usage. Le recours aux eaux

souterraines pour l'agriculture est généralement limité à l'exploitation de nappes aquifères superficielles (alluvions, aquifères d'altération de surface), à partir de puisards équipés de motopompes ou à partir de puits peu profonds, lorsque ces ressources sont tarées (en saison sèche) ou peu accessibles. Peu de données sont actuellement disponibles sur l'utilisation des eaux souterraines pour l'élevage et le secteur industriel.

Cependant, le bassin de la Volta est confronté à un véritable problème de gestion des eaux souterraines peu profondes caractérisé par le faible niveau de suivi et de connaissances aux plans quantitatif et qualitatif ainsi que des problématiques déjà enregistrées de contaminations d'origines diverses (industrielles, agricoles, domestiques, minières, artisanales, etc.). Ces problèmes majeurs pourraient s'intensifier à l'avenir et se complexifier avec entre autres, l'augmentation des besoins en eau du fait de la croissance démographique et des priorités de développement des Etats du bassin, de l'exacerbation de la pollution ainsi que des impacts de la variabilité du changement climatique.

En vue de contribuer à l'apport de réponses durables et appropriées aux problèmes majeurs relevés ci-dessus, le Projet REWarD-Volta Basin a prévu de soutenir l'ABV pour initier et conduire la mission de développement de document détaillé de projet régional de gestion des eaux souterraines peu profondes (nappe phréatique) dans le bassin de la Volta pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre dudit projet.

Les présents termes de référence décrivent les objectifs, les résultats attendus, la démarche méthodologique de la mission.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est d'élaborer un document détaillé du projet régional sur la gestion des eaux souterraines peu profondes dans le bassin de la Volta.

Les objectifs spécifiques en lien avec cet objectif principal sont :

- partir de la documentation existante et des entretiens avec des personnes ressources, pour établir l'état des lieux de la gestion des eaux souterraines peu profondes assorti des problématiques principales, des défis majeurs à relever dans le bassin de la Volta ;
- élaborer et faire valider, par l'ABV et ses partenaires, une note de justification y compris les argumentaires pour le développement du projet régional ;
- élaborer et faire valider, par l'ABV et ses partenaires :
 - (i) une note conceptuelle succincte ;
 - (ii) une note conceptuelle détaillée ;
 - (iii) le document détaillé de projet régional y compris le cadre logique, le budget détaillé, le mécanisme de son financement ainsi que les arrangements institutionnels, le mécanisme de suivi-évaluation et les modalités de sa mise en œuvre.

3. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Au terme de la mission, les résultats attendus sont :

- l'état des lieux de la gestion des eaux souterraines peu profondes dans le bassin de la Volta est élaboré, assorti des problématiques principales et des défis majeurs à relever ;
- une note de justification y compris l'argumentaire du projet régional est élaborée et validée par l'ABV et ses partenaires ;
- les notes conceptuelles succincte et détaillée ainsi que le document détaillé de projet régional y compris le cadre logique, le budget détaillé, le mécanisme de son financement ainsi que les arrangements institutionnels, le mécanisme de suivi-évaluation et les modalités de sa mise en œuvre sont élaborés et validés par l'ABV et ses partenaires.

4. PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Au terme de la mission, les principaux livrables attendus sont les suivants :

- **Livrable 1.** : Versions finales de (i) la méthodologie détaillée intégrant les méthodes, les outils et le calendrier détaillé de conduite de la mission ; (ii) la liste des données et informations additionnelles et complémentaires nécessaires à collecter pour élaborer le document détaillé de projet régional ;
- **Livrable 2.** :
 - Note de justification et argumentaires du projet régional ;
 - Versions finales des canevas (i) de la note conceptuelle succincte, (ii) de la note conceptuelle détaillée et (iii) du document détaillé de projet régional ;
- **Livrable 3.** : Versions finales (i) de la note conceptuelle succincte, (ii) de la note conceptuelle détaillée et (iii) du document détaillé de projet régional.

Tous les livrables seront fournis sous format électronique.

Concernant les canevas de rédaction à proposer, le Consultant devra s'inspirer de ceux d'un certain nombre de guichets de financement dont ceux du Fonds Vert Climat, du Fonds d'Adaptation, du Fonds pour l'Environnement Mondial, de la Banque Mondiale et des autres Banques Multilatérales de développement, etc.

5. MANDAT DU CONSULTANT

Les principales tâches du Consultant sont les suivantes :

- prendre connaissance de toute la documentation existante sur le bassin de la Volta notamment sur les problématiques en lien avec la gestion des eaux souterraines peu profondes ;

- élaborer et faire valider par l'ABV et ses partenaires: (i) la méthodologie détaillée intégrant les méthodes, les outils et le calendrier détaillé de conduite de la mission ; (ii) la liste des données et informations additionnelles et complémentaires nécessaires à collecter pour produire le document détaillé de projet régional ;
- collecter à distance auprès des Etats membres de l'ABV, des organisations non gouvernementales des autres acteurs et partenaires du bassin, les données et informations additionnelles et complémentaires nécessaires pour le développement du document détaillé de projet régional ;
- élaborer et faire valider par l'ABV et ses partenaires, les versions provisoires et finales des livrables attendus de la mission.

6. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE LA MISSION

La présente mission sera conduite sous la supervision de la DE de l'ABV et du Secrétariat Exécutif du GWP-AO. Elle est basée sur :

- la revue documentaire, les entretiens et les échanges avec les parties prenantes ;
- l'élaboration et la validation de la note de justification du projet régional ;
- l'élaboration et la validation de la version provisoire (i) de la note conceptuelle succincte, (ii) de la note conceptuelle détaillée et (iii) du document détaillé de projet régional.

Les rapports diagnostics de l'ABV, les rapports thématiques, les documents de politiques et de stratégies régionales et les autres documents d'orientation de l'ABV et de ses partenaires seront mis à la disposition du Consultant pour revue documentaire et exploitation. Le Consultant aura à proposer une démarche méthodologique qui sera présentée et validée par les parties prenantes au démarrage de la mission.

Le consultant doit veiller à prendre en compte les aspects transversaux tels que le Genre, la sécurité, la paix, l'environnement dans le processus d'élaboration des documents du projet.

7. PROFIL DU CONSULTANT

La présente mission sera conduite par une équipe de consultants composée de :

- **un(e) Chef(fe) de mission**, Expert(e) en gestion des ressources en eaux et/ou domaines connexes (environnement, aménagement et gestion des ressources naturelles, agriculture, etc.). Il/elle doit avoir au minimum un Master dans les domaines concernés (un Doctorat constitue un grand atout). Il/elle doit faire preuve d'une expérience réussie dans la conception d'au moins deux (02) projets régionaux de développement dans le domaine de la gestion des ressources en eau/naturelles dans la région au cours des cinq (05) dernières années, notamment avec les mécanismes de financement climatique (FA, FEM, GCF, UE et autres partenaires).

Il/elle doit justifier de bonnes connaissances dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau et secteurs associés (environnement, gestion du changement climatique, gestion des ressources naturelles, etc.). Il/elle doit justifier aussi des expériences probantes dans le domaine de la gestion des ressources en eaux souterraines, la gestion des impacts du changement et de la variabilité climatiques. L'Expert(e) doit avoir des expériences de travail avec les gouvernements nationaux, les OBT et les communautés à la base ;

- **un(e) Expert(e) Planificateur(trice)** ayant au moins un diplôme de niveau BAC+5 en Sciences sociales ou tout autre diplôme jugé équivalent. Il/elle doit justifier des expériences probantes dans le développement des projets régionaux ou des outils de planification, des stratégies ou des politiques. Il/elle doit avoir une bonne capacité de rédaction.

Les experts doivent justifier chacun d'une bonne maîtrise de l'une des deux langues (français et anglais) de travail de l'ABV et d'une bonne connaissance de l'autre.

8. DUREE DE LA MISSION

La durée proposée pour la présente mission est de quarante (40) hommes-jours au total répartis sur une période calendaire de quatre-vingt-dix (90) jours (y compris la gestion des ateliers de validation des différents livrables) à partir de l'ordre de service, jusqu'à la remise des livrables finaux de la mission.

9. PRESENTATION DES OFFRES DE SOUMISSION

Les **cabinets d'études** ou les **consultants** intéressés ayant les qualifications et expériences requises en rapport avec la mission sont priés de soumettre leurs dossiers comprenant une offre technique et une offre financière.

Les offres, rédigées en langue française ou anglaise devront comporter entre autres, les pièces suivantes :

Pour l'offre technique :

- une lettre de soumission datée et signée, mentionnant la disponibilité immédiate du bureau d'études ou des experts, adressée au Directeur Exécutif de l'ABV ;
- une présentation du cabinet d'études ou du consultant avec les pièces administratives à jour ;
- la compréhension et les observations sur les termes de référence (les enjeux, les objectifs, les résultats attendus et les livrables) avec une mise en avant des organisations proches de celles projetées pour être mises en place dans le cadre de la présente mission et qui pourront servir de cas-école dans la sous-région et en Afrique ;
- la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission décrivant les étapes, méthodes et outils proposés ainsi que des livrables ;
- le chronogramme détaillé des activités à mener pour chaque livrable ;

- les Curriculum Vitae détaillés du Chef de Mission et des Experts soutenus de leurs expériences en lien avec la mission, avec les preuves nécessaires (références du commanditaire, attestation de bonne fin d'exécution) et leurs diplômes ;
- une liste des missions similaires avec les références et les attestations de bonne fin d'exécution du cabinet d'études.

Pour l'offre financière :

- la lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre en chiffres et en lettres ;
- un budget détaillé en lien avec chaque livrable, les honoraires et frais ventilés par homme/jour et par unité ;
- le cadre de présentation du budget renseigné, daté et signé (**Cf. Annexe 1**).

10. CONDITIONS FISCALES

En conformité avec les dispositions fiscales en vigueur au Burkina Faso prévues dans la loi de finances y afférente exercice 2024, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires du Consultant. Le pourcentage de la retenue varie en fonction de l'aptitude du prestataire à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera versée par la Direction Exécutive de l'ABV auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Le paiement de la facture d'un Consultant (s'il n'est pas du Burkina Faso) se fera en montant net après déduction des retenues à la source de 20% sur le montant hors taxes s'il ne fournit pas une attestation de domiciliation fiscale qui est un document délivré par l'Administration fiscale de son pays et prouvant qu'il est en règle vis-à-vis du fisc. Ce document permettra de ne plus appliquer la retenue à la source au Burkina pour respecter le règlement portant sur la non double imposition dans l'espace UEMOA.

11. REMISE DES PROPOSITIONS

Les propositions d'offres technique et financière seront envoyées par mail sous format PDF protégé par des mots de passe avec en objet « **Offres technique et financière de la Mission d'élaboration du document détaillé de projet sur la gestion des eaux souterraines peu profondes (nappe phréatique) dans le bassin de la Volta** » au plus tard le **18 mai 2024 à 17 heures 00**, Heure Locale de Ouagadougou, aux adresses électroniques : gwp.westafrica@gwpao.org et secretariat.abv@gmail.com .

NB : Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. La Direction Exécutive de l'ABV contactera cette personne, pour prendre part à la première séance qui sera consacrée à l'ouverture des dossiers de la commission d'évaluation des offres. Au cours de cette première

séance, la personne communiquera les mots de passe. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

12. EVALUATION DES OFFRES

Le cabinet d'études sélectionné sera celui qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la qualification du Chef de mission (30%) ;
- la qualification de l'ensemble des Experts de l'équipe du cabinet d'études (20%) ;
- la qualité de l'offre technique (30%) ;
- le montant de l'offre financière (20%).

13. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les cabinets d'études ou les consultants intéressés pourront s'adresser par courriel (secretariat.abv@gmail.com) au plus tard le 30/04/2024 à 16 heures 30, Heure Locale du Burkina Faso à la **Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin de la Volta, Sise à Ouaga 2000, Avenue Sembène Ousmane, 10 BP 13621 Ouagadougou 10, Burkina Faso, Tél : (+226) 25 37 60 67 / 25 37 64 85.**

14. NOTE DE RESERVE SUR L'ANNULATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'appel d'offres peut être annulé dans au moins l'une des conditions ci-après :

- la concurrence aurait été insuffisante ;
- aucune offre conforme au dossier d'appel d'offres n'aurait été reçue;
- les offres admises au dépouillement dépasseraient largement le budget disponible.

ANNEXE 1 : CADRE DE PRESENTATION DU BUDGET (EN FCFA – HT)

N° PRIX	DESIGNATION	U	QTE	PRIX UNITAIRE EN FCFA	PRIX TOTAL EN FCFA
1	Honoraires				
1.1	Chef de mission	H-J			
1.2	Expert Planificateur	H-J			
	<i>sous-total 1</i>				
2	FONCTIONNEMENT				
2.1	Communication	ff			
2.2	Déplacement	ff			
2.3	Secrétariat	ff			
	<i>sous-total 2</i>				
	TOTAL (HT) 1+ 2				

Fait à....., le.....2024

Le soumissionnaire

(Nom, prénoms, signature et cacheté)